

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2026	Fiche postes à entretien - N°1-K FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH
			Poste : Accompagnement des situations complexes d'élèves
Division des personnels enseignants du 1 ^{er} degré			Renseignements : Tél. 02.99.25.11.06 Mail : ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr
Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Poste : Enseignant du pôle ressource gestion des situations complexes d'élèves

Modalités de candidatures et entretien

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIPER 1-B, pour le vendredi 27 février 2026 (17h00), par courriel sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr**
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel – Entretiens prévus de mars à avril 2026. Convocation adressée sur l'adresse courriel académique**
- **Saisie des vœux dans SIAM 1er degré – (Dates prévisionnelles non connues à ce jour)**

Textes de références :

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
 Circulaire du 29 mars 2016 relative au climat scolaire
 Circulaire n° 2019-122 du 3-9-2019 relative au plan de lutte contre la violence en milieu scolaire

Cadre général :

Certains élèves mettent à mal le cadre scolaire, manifestant leur mal-être au travers de troubles de la conduite et du comportement. Tout d'abord eux-mêmes affectivement insécurisés, leur comportement met à mal gravement et durablement le déroulement des enseignements. Les solutions mises en œuvre par l'école, appuyée par l'équipe de circonscription n'ont pas permis de rétablir des conditions favorables minimales d'enseignement. La cellule d'appui départementale ayant examiné la situation et les réponses déjà apportées peut décider d'un accompagnement par l'enseignant chargé d'intervenir sur les situations complexes d'élèves.

Description de la mission

Activité principale :

L'enseignant du pôle ressource gestion des situations complexes d'élèves est missionné par le DASEN ou le A-DASEN après analyse de la cellule d'appui départementale pour intervenir dans une école en apportant son expertise concernant un élève qui met à mal son environnement scolaire. Les réponses élaborées par l'école et le pôle ressource de circonscription n'ont pas pu résoudre la problématique.

Après avoir observé l'élève dans sa classe parmi ses pairs, dans des situations d'enseignement, et au besoin un entretien avec lui, il détermine les éléments causant la crise violente et incontrôlable de l'élève.

Cette observation permet de caractériser les faits de manière précise et d'objectiver les événements perturbateurs. Il en dégage une analyse des causes possibles et des effets, ainsi que des actions pédagogiques et éducatives susceptibles d'améliorer ces situations, sur le court et moyen terme.

Cette instruction de la situation prend appui sur la description précise des événements survenant dans le cadre scolaire et l'impact sur les adultes et le contexte dans lequel s'inscrit la famille pour tenter de résoudre la difficulté de l'enfant.

Il promeut en particulier les conditions d'un travail collectif des équipes pédagogiques et les entrées pédagogiques favorisant l'engagement et la motivation des élèves, les règles explicites et l'évaluation des progrès individuels sur la durée. Il repère les besoins d'accompagnement des personnels impactés par la situation et facilite l'instruction et la mise en œuvre de cet accompagnement.

En lien avec l'enseignant de la classe, il élabore des réponses portant sur la mise en œuvre d'un environnement susceptible de prévenir et d'apaiser l'élève.

Il expérimente avec l'enseignant ces solutions en classe et les ajuste jusqu'à trouver des modalités qui permettent à l'équipe enseignante de l'école de pouvoir accompagner les élèves concernés de manière autonome.

Autant que de besoin, il s'appuie sur un partenariat qu'il conforte, avec l'Aide Sociale à l'Enfance, les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) et l'Équipe Mobile Ressource (EMR). Il peut également agir en complément/dans le cadre de l'intervention du Dispositif de Répét Scolaire (DRS modalité ambulatoire).

Après l'étape où il est majoritairement présent dans la classe, il effectue un suivi de la situation dont il rend compte à l'IEN-ASH selon les modalités et la fréquence déterminées. Lorsqu'il constate en lien avec l'équipe de l'école que la situation est stabilisée, il met fin au suivi de l'élève et en rend compte à l'IEN-ASH et au Pôle ressource de circonscription/de PIAL.

Activités connexes :

Dans l'objectif de faire bénéficier l'ensemble des équipes de circonscription de son expertise, il les conseille à propos des situations complexes pouvant être examinées par les pôles ressource de circonscription en amont de la cellule d'appui départementale.

Il participe aux réunions et groupes de travail de la circonscription ASH, notamment en vue de concevoir des actions de formation portant sur la problématique de la gestion des situations complexes d'élèves.

Quand il n'est pas mobilisé dans l'activité principale de sa mission, il mène des formations à destination des personnels définis par l'IEN-ASH, selon les modalités définies par celui-ci.

Compétences et connaissances mobilisables

- Disposer d'une juste connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des élèves présentant des difficultés vis-à-vis des attentes de l'École en matière d'attitudes et de comportement ;
- Disposer d'une compréhension du fonctionnement du système éducatif et du principe de subsidiarité ;
- Faire preuve d'adaptation à un environnement et au public concerné en témoignant de l'empathie en direction des élèves, des enseignants et des parents concernés ;
- Démontrer une bonne capacité de communication, de médiation, d'écoute ainsi qu'une aptitude à travailler en équipe, notamment en explicitant les démarches favorisant la compréhension des situations, en construisant des références communes à l'équipe enseignante dans l'objectif d'assurer une collaboration positive en son sein ;
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle ;
- Disposer d'une aisance rédactionnelle dans la production de comptes rendus synthétiques et précis ;
- Se rendre disponible pour assister aux équipes éducatives ou, le cas échéant, aux Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) concernant les élèves accompagnés.

Spécificités :

- Avoir un intérêt pour l'innovation pédagogique et sa capitalisation
- Les modalités et secteurs d'intervention sont arrêtés par le DASEN après avis de l'IEN ASH.

Supérieur hiérarchique direct : L'IEN ASH en charge du dispositif de prévention des violences en milieux scolaires

Titres requis et modalités de nomination

Priorité aux enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI et pouvant justifier d'une expérience dans la prise en charge des troubles de la conduite et du comportement

- Délégation annuelle avec maintien du poste occupé en 2025-2026 pour le personnel affecté à titre définitif
- Nomination à titre provisoire dans les autres cas.